

L'UFAP UNSa Justice s'inquiète des répercussions de la loi votée, le jeudi 3 avril, dans le cadre de la niche parlementaire du groupe Horizons. **Celle-ci rétablit la possibilité de prononcer des peines de prison ferme de moins d'un mois et abroge le principe de l'aménagement « à la barre » des peines inférieures ou égales à six mois.**

Ce choix législatif, ignorant des réalités du monde carcéral, risque d'aggraver une situation déjà critique dans nos établissements pénitentiaires. En effet, le rétablissement des courtes peines entraînera un afflux supplémentaire de détenus et exacerbera une surpopulation déjà insoutenable.

Nos prisons, ne sont plus en mesure d'accueillir un nombre sans cesse croissant de personnes incarcérées. **Aujourd'hui, nos missions de garde et de réinsertion sont compromises.** Sans oublier l'effet désocialisant et contre-productif du retour des courtes peines en matière de réinsertion et de prévention de la récidive !

Les conséquences sur nos conditions de travail seront énormes. Face à un nombre astronomique de détenus à gérer, les personnels seront confrontés à des conditions d'exercice toujours plus difficiles et dégradées, avec un risque encore plus accru de tensions et de conflits au sein des détentions. Les personnels de surveillance, les greffes pénitentiaires et l'ensemble des services d'insertion et de probation, administratifs et techniques n'ont pas la capacité d'absorber cette charge supplémentaire. Les députés ont-ils les poches remplies des emplois nécessaires, ne serait-ce que pour résorber les 4000 vacances de postes actuelles à la DAP ?

La surcharge de travail, associée à un manque de moyens et de ressources, mettra en péril non seulement la santé physique et mentale des agents, mais également la prise en charge de la

population pénale. En clair, le serpent se mord la queue, l'inefficacité des courtes peines étant d'autant plus renforcée dans le contexte de surpopulation carcérale (difficultés d'accessibilité au travail, à la formation, aux dispositifs d'insertion, préparation à la sortie et suivi au quotidien dégradés, mélange des profils...) !

Si le législateur souhaite fabriquer de la récidive et de la surpopulation, il ne s'y prendrait pas autrement !

Ce texte de loi va également à l'encontre des annonces du Garde des Sceaux qui voit, dans la création de 15000 places de prisons modulaires, une possible solution à la surpopulation pénale... **Un peu de cohérence ne ferait de mal à personne !**

L'UFAP UNSa Justice interpelle les décideurs politiques sur leur responsabilité. Voter des dispositifs avec de tels impacts, sans réflexion ni concertation, révèle une absence totale de considération pour les personnels et les réalités de notre système pénitentiaire. Il est impératif que les législateurs prennent en compte les avis des professionnels qui vivent quotidiennement les effets de leurs décisions politiques.

L'UFAP UNSa Justice appelle donc à une réflexion approfondie sur la politique pénitentiaire en France et exige un dialogue constructif avec les représentants des personnels. Nous ne pouvons sacrifier la sécurité, la dignité et la santé des agents au nom d'une législation précipitée,

L'UFAP UNSa Justice continuera à défendre les intérêts de tous les personnels pénitentiaires et à lutter pour des conditions de travail dignes et sécurisées.

Pour l'UFAP UNSa Justice

Le Secrétaire Général, Emmanuel CHAMBAUD